



Children's  
Treatment Network  
Réseau de traitement  
des enfants

# La vie privée et le consentement



« Le dossier électronique partagé du RTE permet aux membres de l'équipe de notre famille de faire la mise à jour avant les rendez-vous; ils peuvent ainsi se concentrer sur ma fille au lieu de mettre tout le monde au courant de tout ce qui s'est passé depuis notre dernière visite. »— Pamela, parent RTE



Le Réseau de traitement des enfants (RTE) s'engage à garantir la confidentialité et la protection de la vie privée. Nos partenaires en soins de santé, éducation, loisirs et services sociaux et communautaires se sont joint à notre engagement et adoptent une approche d'équipe pour améliorer les soins que reçoit votre enfant à domicile, à l'école et dans la communauté.

## Une approche d'équipe coordonnée

L'essentiel est de fournir une équipe dévouée qui veille à répondre aux besoins de votre enfant et de votre famille. Le RTE forme des liens entre les écoles, les établissements de soins de santé et les organismes communautaires dans le but d'élaborer un **plan de soins coordonnés** pour mieux aider votre enfant à faire ce qu'il doit pour s'épanouir. Les services sont assurés par le personnel et les professionnels qui œuvrent au sein du RTE et des organismes, établissements et conseils scolaires partenaires.

Nous avons élaboré des outils et des processus, tels le **dossier électronique partagé** et les évaluations communes, qui permettent aux professionnels de partager des renseignements, de coordonner les services et de travailler de concert pour surveiller les progrès de l'enfant à tous les stades du développement.

## Le partage de renseignements et le dossier électronique partagé

Nous avons pour but d'établir le plan coordonné de l'enfant et d'offrir à la famille les services qui répondent le mieux à vos besoins. Pour y parvenir, le personnel du RTE, ainsi que le personnel chez nos partenaires, vous demandera des renseignements au sujet de votre enfant qu'ils enregistrent, avec les traitements et progrès, au dossier électronique partagé du RTE. Ce dossier permet à tous les membres de l'équipe qui fournissent des services à l'enfant et à la famille de partager les renseignements à jour et de communiquer de manière sûre et confidentielle. Les renseignements au dossier partagé demeurent **confidentiels**; seules les personnes qui s'occupent d'appuyer votre enfant et famille ont le droit de consulter et de documenter les renseignements au sujet de votre enfant.

Sachez que **le dossier de votre enfant est protégé** — nous utilisons la même technologie qu'utilisent les institutions financières pour les services bancaires en ligne. Les fournisseurs de service qui ont accès au dossier partagé de votre enfant ont suivi une formation sur le logiciel ainsi que sur les lignes directrices et les politiques en matière de vie privée du RTE, dans le but de protéger la confidentialité et la sécurité de vos renseignements. Toute personne ayant accès au dossier partagé doit respecter les lois de l'Ontario sur la protection de la vie privée.

## Les renseignements consignés au dossier électronique partagé

Les professionnels œuvrant auprès de l'enfant et de la famille ont accès aux coordonnées et aux données démographiques; aux données sur la naissance et le développement; aux dossiers d'entrevue et d'évaluation; aux documents tels les rapports diagnostics, scolaires, de laboratoire et de transition; aux plans de service; et aux notes et rapports de progrès. Nous ne recueillons que les renseignements nécessaires à fournir les meilleurs soins et services à votre famille, et nous nous efforçons de veiller à ce que tous les dossiers soient exacts et complets.



Mieux ensemble : Une communauté dynamique où tous les enfants, les jeunes et les familles y trouvent leur place.



## Œuvrer auprès des jeunes

Les fournisseurs de service déterminent si les adolescents comprennent les répercussions de partager ou non les renseignements. Si la jeune personne comprend, le fournisseur lui demandera d'accorder son consentement à la collecte, à l'utilisation et au partage de ses renseignements au lieu de le demander à ses parents ou tuteurs.



## Le droit à la vie privée

Vous disposez toujours du droit de consentir à la façon dont les renseignements de l'enfant et de la famille sont utilisés et de consentir aux professionnels avec qui ils sont partagés. Afin de prendre les meilleures décisions relatives au consentement, nous vous fournirons le plus d'information possible. Nous vous encourageons à poser des questions au sujet de la façon dont les fournisseurs de l'enfant utiliseront et protégeront les renseignements de la famille.

Rappelez-vous que vous pouvez demander de consulter le dossier électronique partagé de votre enfant ou d'y apporter des corrections en tout temps. Si vous avez des questions sur le dossier de votre enfant ou que vous croyez qu'il a été consulté de manière inappropriée, veuillez communiquer avec l'agent de protection de la vie privée du RTE à [privacy@ctnsy.ca](mailto:privacy@ctnsy.ca). De plus, vous avez le droit de refuser ou de retirer votre consentement au partage de renseignements, sauf dans certaines circonstances où leur divulgation est prescrite par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* ou ordonnée par un tribunal. Tous les fournisseurs de service sont tenus de signaler toute préoccupation liée à la sécurité d'un enfant en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Dans ce contexte, les fournisseurs n'ont pas besoin d'obtenir le consentement au partage de renseignements.

## L'engagement du RTE à votre égard

Le RTE et les organismes partenaires sont tenus, conformément à loi, de protéger tout renseignement que vous partagez avec nous. Nous veillerons toujours à ce que vous sachiez pourquoi et avec qui nous partageons vos renseignements. Si vous n'accordez pas votre consentement au partage de renseignements, nous respectons votre décision. Le personnel chargé de documenter et de réviser le dossier électronique partagé veillera à ce que les renseignements soient aussi exacts et à jour que possible. À votre demande, nous vous donnerons toujours accès aux renseignements consignés dans votre dossier.

*Les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O.1990, chap.C1, la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé et seront recueillis, utilisés, communiqués et éliminés conformément à la législation et à la nature des renseignements recueillis.*

## Comment consentir au partage de renseignements

Vous pouvez accorder votre consentement de **deux façons**:

- 1 **Oralement** Parlez au fournisseur de service qui assure les soins de votre enfant ou au personnel à l'admission au moment de demander le service.
- 2 **Par écrit** Remplissez le formulaire de consentement au partage de renseignements affiché sur notre site web [www.ctnsy.ca](http://www.ctnsy.ca) et l'expédier par télécopieur à l'admission du RTE au 705-792-2775.

Votre consentement — oral ou écrit — sera documenté au dossier électronique partagé. Ce qui compte pour nous avant tout, c'est que vous sachiez ce à quoi vous consentez et pourquoi vos renseignements seront partagés

## Avez-vous de questions ou des préoccupations?

Nous sommes toujours prêts à répondre à vos questions sur la collecte, l'utilisation ou le partage de renseignements personnels et de la santé ou à discuter de vos préoccupations. Veuillez communiquer avec l'agent de protection de la vie privée du RTE par téléphone au **1 866 377-0286 poste 2252** ou par courriel à [privacy@ctnsy.ca](mailto:privacy@ctnsy.ca).

Vous pouvez également vous adresser au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario au **1 800 387-0073** ou à [www.ipc.on.ca](http://www.ipc.on.ca).



Children's  
Treatment Network  
Réseau de traitement  
des enfants

Pour obtenir plus de renseignements,  
visitez [www.ctnsy.ca](http://www.ctnsy.ca)